



Accident, delit de fuite et non prise de plaintes...

Par **kiera**, le **28/09/2012** à **10:31**

Bonjour, j'ai fait appel à vous car je suis un peu désespéré... mon jeune frère a eu un accident de voiture en allant sur son lieu de travail la personne du camion n'a pas fait le stop et a accidenté sa voiture de plus elle ne sait pas arrêter elle s'est sauvée! il me dit qu'il a un peu mal au dos... mais mon frère ne se plaint jamais de normal! heureusement des témoins ont pu noter le numéro de la plaque d'immatriculation lui n'était pas en tort mais l'assurance a dit qu'il ne pouvait rien faire car pas assuré tout risque et de voir avec la gendarmerie ce qu'il a fait le jour même de l'accident il est arrivé à 17h25 au poste une personne était avant lui on lui a dit de repasser le lendemain car il fermait à 18h hors il n'était que 17h25!!! aucune personne est quand même venue constater la voiture! le lendemain il y retourne et là on lui dit qu'il ne prendrons pas sa plainte que ça servira à rien car il n'était pas tout risque et que l'autre voiture n'est pas une immatriculation française!!! non il le droit de refuser sa plainte??? comment fait-il lui pour aller au boulot sans voiture?! et surtout pour les réparations!! le poste c'est pas leur boulot de retrouver la voiture??? SURTOUT en ce moment c'est les vendanges et elle ne doit pas être bien loin....il suffirait qu'il fasse un tour sur les parking réservés pour les gens du voyage, il a aussi pris des photos! si la police ne fait plus son travail qui va le faire... parfois je me dis qu'il y a vraiment de l'injustice et de la discrimination si mon frère avait été le fils de M. le maire par exemple je pense que ça se serait passé autrement!?

MERCI DE votre réponse j'en suis très reconnaissant et vous prie d'agréer mes salutations respectueuses.

mme charle

Par **chris_ldv**, le **01/10/2012** à **17:19**

Bonjour,

Les forces de l'ordre (Police/Gendarmerie Nationale) n'ont pas à juger de la pertinence d'une plainte: elle doivent l'enregistrer et c'est le Procureur de la République qui décide de poursuivre (ou non) la procédure.

Accompagnez votre frère au poste de gendarmerie et indiquez que vous voulez déposer plainte (vous serez témoin).

Si l'agent refuse d'enregistrer votre plainte:

- 1) demandez un RV avec le responsable local de la gendarmerie (généralement un capitaine ou un colonel)
- 2) dites que ce refus d'enregistrer votre plainte va vous obliger à écrire au Procureur de la République pour l'informer de la situation.

Cordialement,